

ANNEXE : DOCUMENT EXPLICATIF DES MODELES DE BUDGET

A. PROJETS 100% ETAT, PROJETS MONO-BAILLEUR ET PROJETS MULTI-BAILLEURS

I. BUDGET PROVISOIRE : Report du disponible en fin d'année sans réaménagement

Le budget provisoire constitue le budget établi avec les crédits budgétaires reportés de la gestion précédente en attendant la disponibilité des crédits notifiés pour la gestion en cours.

Ce modèle sert à présenter le budget constitué uniquement des crédits reportés sans procéder à un réaménagement au moment du report. Les disponibles des lignes sont reportés sur les mêmes lignes de fin d'exercice.

II-1. REAMENAGEMENT DU BUDGET PROVISOIRE : Report du disponible en fin d'année avec réaménagement (Détail)

Le modèle de réaménagement du budget provisoire sert à présenter les différentes variations effectuées sur les différentes lignes et les justifications pour chaque variation.

II-2. BUDGET PROVISOIRE MODIFIE : Report du disponible en fin d'année avec réaménagement (Synthèse)

Le budget provisoire modifié constitue le budget établi avec les crédits budgétaires reportés de la gestion précédente en attendant la disponibilité des crédits notifiés pour la gestion en cours, en effectuant un réaménagement au mont du report.

Ce modèle sert à présenter le budget constitué uniquement des crédits reportés en procédant à un réaménagement au moment du report. Les disponibles des lignes sont réaménagés avant d'être reportés sur des lignes de début d'exercice.

II-3. JUSTIFICATION DU REAMENAGEMENT DU BUDGET PROVISOIRE

La justification du réaménagement du budget provisoire sert à présenter les différentes variations effectuées sur les différentes lignes et les justifications pour chaque variation.

III. BUDGET NOTIFIE

Le budget notifié constitue le budget établi avec les crédits budgétaires notifiés de la gestion en cours. Ce modèle sert à présenter la ventilation des crédits constitué uniquement des crédits notifiés.

IV-1. BUDGET GLOBAL : Report disponible en fin d'année N-1 + budget notifié année N (Détail)

Le budget global constitue le budget établi avec les crédits budgétaires reportés de la gestion précédente et la ventilation des crédits notifiés pour la gestion en cours.

Ce modèle sert à présenter le détail du budget constitué des crédits reportés sans procéder à un réaménagement au moment du report et de la ventilation des crédits notifiés pour la gestion en cours. Les disponibles des lignes sont reportés sur les mêmes lignes de fin d'exercice.

IV-2. BUDGET GLOBAL : Report disponible en fin d'année N-1 + budget notifié année N (Synthèse)

Le budget global constitue le budget établi avec les crédits budgétaires reportés de la gestion précédente et la ventilation des crédits notifiés pour la gestion en cours.

Ce modèle sert à présenter la synthèse du budget constitué des crédits reportés sans procéder à un réaménagement au moment du report et de la ventilation des crédits notifiés pour la gestion en cours. Les disponibles des lignes sont reportés sur les mêmes lignes de fin d'exercice.

V. JUSTIFICATION DE LA REPARTITION DU BUDGET

Le modèle de justification de la répartition du budget sert à justifier la répartition des crédits pour chaque ligne.

VI-1. MODIFICATION BUDGETAIRE

Le modèle de modification budgétaire sert à présenter le détail des différentes variations effectuées sur les différentes lignes budgétaires.

VI-2. BUDGET MODIFIE

Le budget modifié sert à présenter la synthèse des différentes variations effectuées sur les différentes lignes budgétaires.

VI-3. JUSTIFICATION DU REAMENAGEMENT BUDGETAIRE

La justification du réaménagement budgétaire sert à présenter les justifications pour chaque variation.

B. REGIE D'AVANCE ET REGIE DE RECETTE ET D'AVANCE

I. BUDGET INITIAL REGIE D'AVANCE

Le modèle de budget initial régie d'avance constitue la ventilation des crédits notifiés pour la régie d'avance.

II. BUDGET REGIE DE RECETTE ET D'AVANCE

Le modèle de budget régie de recette et d'avance constitue la ventilation des crédits notifiés pour la régie d'avance et les recettes prévisionnelles à recouvrer. Il retrace en emploi, l'utilisation des fonds prévus en ressources.

III. JUSTIFICATION DE LA REPARTITION DU BUDGET DE LA REGIE D'AVANCE

Le modèle de justification de la répartition du budget de la régie d'avance sert à justifier la répartition des crédits pour chaque ligne.

IV. JUSTIFICATION DE LA REPARTITION DU BUDGET DE LA REGIE D'AVANCE ET DE RECETTE

Le modèle de justification de la répartition du budget de la régie d'avance et de recette sert à justifier la répartition des crédits pour chaque ligne.

V. REAMENAGEMENT BUDGETAIRE N°.....

Le modèle de réaménagement budgétaire de la régie d'avance sert à présenter les différentes variations effectuées sur les différentes lignes et les justifications pour chaque variation.

VI. BUDGET MODIFIE N°.....

Le modèle de budget modifié de la régie d'avance sert à présenter une nouvelle répartition des crédits après un budget préalablement visé.

VII. JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION DU BUDGET REGIE DE RECETTE ET D'AVANCE

Le modèle sert à présenter les différentes variations effectuées sur les différentes lignes et les justifications pour chaque variation pour la régie d'avance et de recette.

VIII. REAMENAGEMENT BUDGETAIRE N°.....

Le modèle de budget réaménagé de la régie d'avance et de recette sert à présenter une nouvelle répartition des crédits après un budget préalablement visé.